

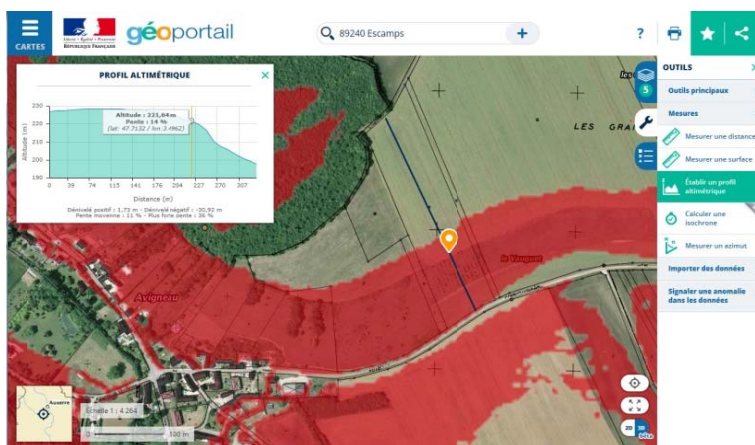
Saint-Mandé, le 24 janvier 2018

## Politique agricole commune, l'IGN édite la Carte des pentes pour l'agriculture

**Afin d'aider les agriculteurs dans leur déclaration annuelle (PAC), l'IGN, commandité par le Ministère de l'agriculture, édite la Carte des pentes pour l'agriculture sur [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)**

En contrepartie des subventions qui leur sont attribuées dans le cadre de la conditionnalité des aides de la PAC, les exploitants agricoles ont l'obligation de respecter les réglementations liées aux bonnes conditions agricoles et environnementales, les BCAE. Celles-ci intègrent notamment la BCAE n°5 sur la limitation de l'érosion des sols qui interdit - entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 février - de labourer dans le sens de la pente les sols pentus à plus de 10%. Pour en faciliter l'identification, l'IGN a mis en ligne sur le Géoportail la Carte des pentes pour l'agriculture, qui représente les zones ayant une valeur de pente supérieure à 10% en France métropolitaine. Cet outil permet aux agriculteurs d'identifier en amont de leurs déclarations si leurs parcelles sont localisées sur les zones considérées à risque d'érosion et de prendre, le cas échéant, les dispositions permettant de respecter les BCAE.

En pratique, il suffit d'identifier sa parcelle sur le Géoportail (via l'outil de recherche de lieu ou de parcelle cadastrale) et d'y afficher la donnée *Carte des pentes pour l'agriculture* pour savoir si la pente du terrain concerné est conforme ou non. Pour plus de précision, l'outil *Etablir un profil altimétrique* donne les mesures fines dans une direction choisie. Un simple tracé à l'écran permet de calculer un profil qui fournit à la fois la pente locale, la pente moyenne et la pente la plus forte.



**Carte des pentes pour l'agriculture sur :**

> [geoportail.gouv.fr/donnees/carte-pentes-agriculture](http://geoportail.gouv.fr/donnees/carte-pentes-agriculture)

### CONTACTS PRESSE

Sophie Couturier - Tél : 01 43 98 83 05 - 06 85 31 34 90 - [sophie.couturier@ign.fr](mailto:sophie.couturier@ign.fr)

Corinne Waechter - Tél : 01 43 98 83 12 - 06 45 37 45 73 - [corinne.waechter@ign.fr](mailto:corinne.waechter@ign.fr)

[ign.fr](http://ign.fr)

[geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)

[@IGNpresse](https://twitter.com/IGNpresse)

[@IGN](https://www.facebook.com/IGN)



### A propos de l'IGN

L'IGN est l'opérateur de l'Etat en matière d'information géographique et forestière de référence, certifiée neutre et interopérable. L'Institut développe en permanence de nouveaux référentiels, produits et géoservices, répondant aux besoins croissants et évolutifs en données cartographiques et en informations géolocalisées. Puissant acteur public du numérique pour la description multi-thèmes du territoire, l'Institut intervient en appui à l'évaluation et à la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des risques, d'aménagement du territoire, de développement durable, de défense et de sécurité. Grâce à ses cinq laboratoires de recherche, l'IGN entretient un potentiel d'innovation de haut niveau dans les domaines de la géodésie, de la topographie vectorielle, de l'optique et de l'électronique, du traitement des images et de l'inventaire forestier. L'ENSG-Géomatique, l'Ecole nationale des sciences géographiques de l'IGN, forme les futurs ingénieurs de l'information géographique.

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est placé sous la double tutelle du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation.